



---

**Ensembles de mesurage de gaz de pétrole liquéfiés PERNIN EQUIPEMENTS  
modèles 15500, 15501, 24591 et 24592  
montés sur camion-citernes  
(classe 1,0)**  
-----

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires et de la Recommandation Internationale R 117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage des liquides autres que l'eau.

**FABRICANT :**

PERNIN EQUIPEMENTS, 104 rue de Stalingrad, 93100 MONTREUIL

**OBJET :**

La présente décision modifie les décisions n° 98.00.461.001.1 du 13 février 1998 (1) relative aux ensembles de mesurage de gaz de pétrole liquéfiés PERNIN EQUIPEMENTS modèles 24591 et 24592 et n° 95.00.461.001.1 du 25 septembre 1995 (2) relative aux ensembles de mesurage de gaz de pétrole liquéfiés PERNIN EQUIPEMENTS modèles 15500 et 15501.

**CARACTÉRISTIQUES :**

Les ensembles de mesurage PERNIN EQUIPEMENTS faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par le remplacement des blocs de mesurage PERNIN-NEPTUNE modèles EM 22 GPL ou 4D 22E respectivement par les blocs de mesurage 4D-MT-22 ou 4D-MT-E22.

Les blocs de mesurage 4D-MT-22 ou 4D-MT-E22 diffèrent respectivement des blocs de mesurage EM 22 GPL ou 4D 22E par :

- la pression maximale de fonctionnement qui passe de 18 à 24,6 bars,
- le volume du purgeur automatique de gaz qui passe de 5,1 litres à 6,0 litres.

Les autres caractéristiques métrologiques, les conditions particulières d'installation, les indications particulières et les conditions particulières de vérifications sont inchangées.

**INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

Les ensembles de mesurage PERNIN EQUIPEMENTS modèles 15500, 15501, 24591 et 24592 et les blocs de mesurage 4D-MT-22 et 4D-MT-E22 portent sur leur plaque d'identification le numéro de la présente décision.

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France et chez le fabricant sous la référence DA 13-1602.

**VALIDITÉ :**

La présente décision est valable jusqu'au 25 septembre 2005.

**ANNEXE :**

Plans de scellement

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale,  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

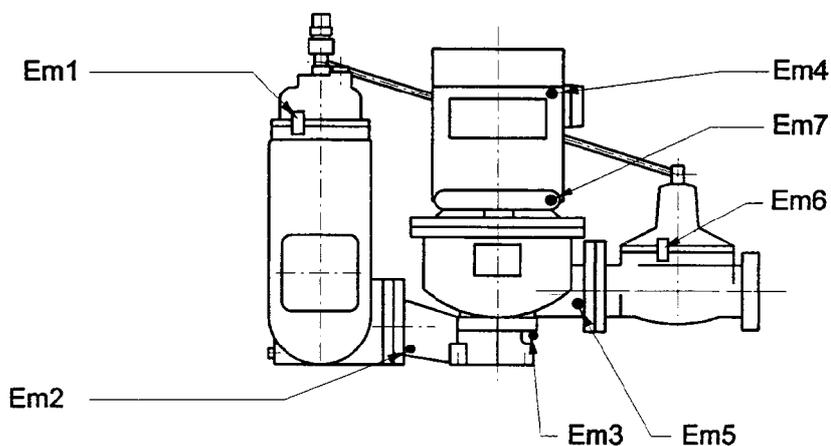
J.F. MAGANA

- (1) Revue de Métrologie - avril 1998 page 96
- (2) Revue de Métrologie - août/septembre 1995 page 885

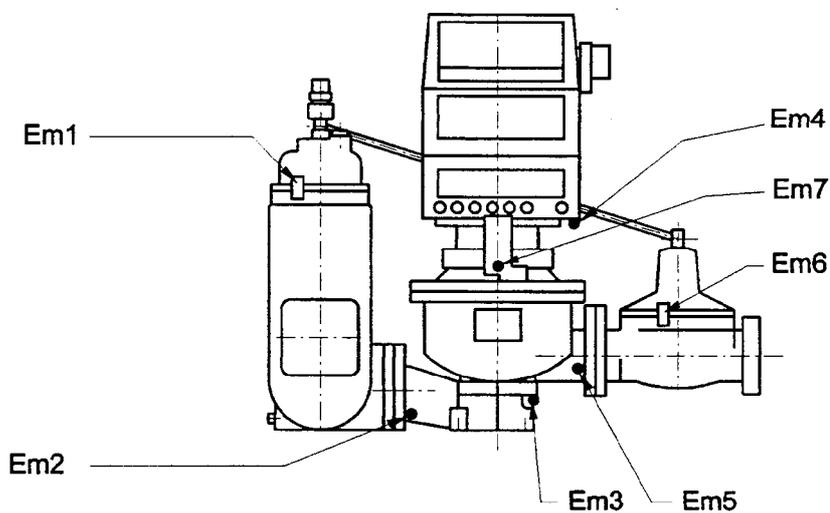
Ensembles de mesurage de gaz de pétrole liquéfiés  
PERNIN EQUIPEMENTS  
modèles 15500 et 15501

Plans de scellement

MONTAGE AVEC INDICATEUR NEPTUNE 84.



MONTAGE AVEC INDICATEUR VEEDER ROOT 7887



- Em1 Assure l'inviolabilité du purgeur de gaz
- Em2, Em3 Assurent l'inviolabilité de la liaison purgeur mesureur
- Em4 Assure l'inviolabilité de l'indicateur
- Em5 Assure l'inviolabilité de la liaison mesureur soupape différentielle
- Em6 Assure l'inviolabilité de la soupape différentielle
- Em7 Assure l'inviolabilité du mesureur et de la liaison mesureur indicateur

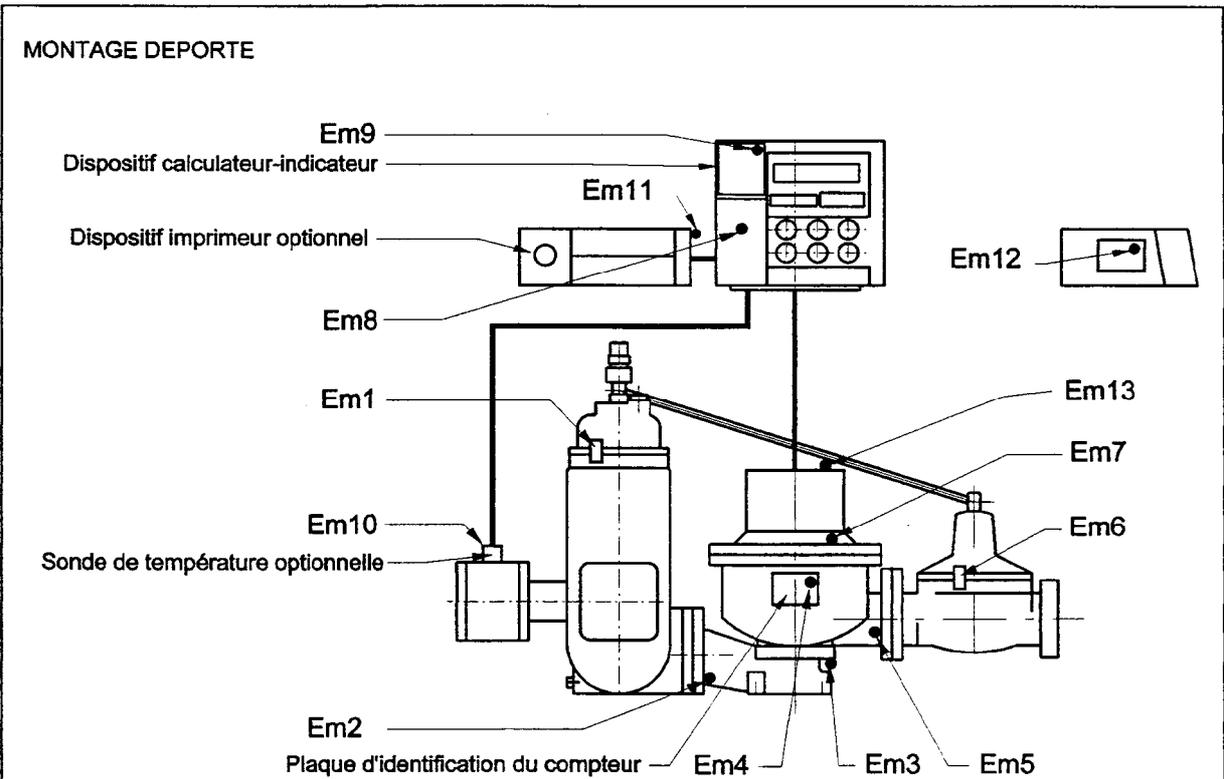
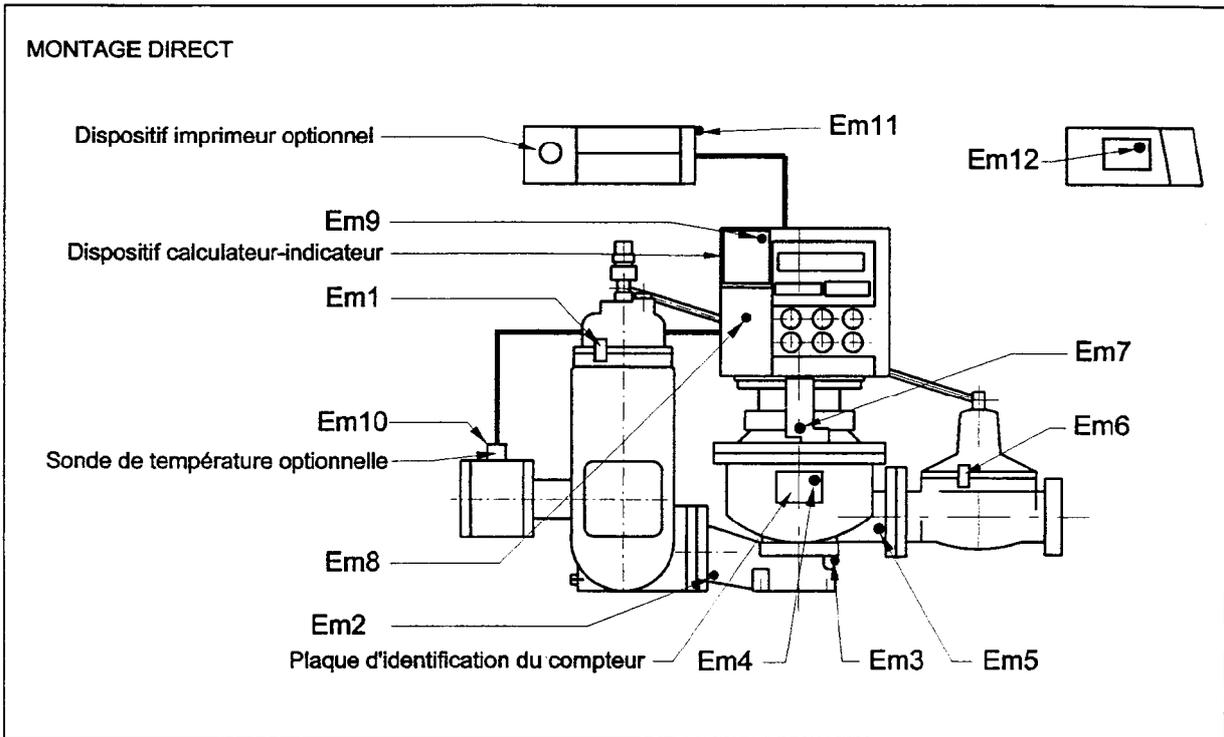
**Annexe à la décision n° 99.00.461.001.1**

Ensembles de mesurage de gaz de pétrole liquéfiés

PERNIN EQUIPEMENTS

modèles 24591 et 24592

Plans de scellement



- |          |  |      |  |
|----------|--|------|--|
| Em1      | Assure l'inviolabilité du purgeur de gaz   | Em8  | Assure l'inviolabilité du calculateur-indicateur                                     |
| Em2, Em3 | Assurent l'inviolabilité de la liaison purgeur mesureur  | Em9  | Scelle la plaque d'identification du calculateur-indicateur                          |
| Em4      | Scelle la plaque d'identification du compteur  | Em10 | Empêche le démontage de la sonde de température                                      |
| Em5      | Assure l'inviolabilité de la liaison mesureur soupape différentielle   | Em11 | Assure l'inviolabilité de l'imprimeur  |
| Em6      | Assure l'inviolabilité de la soupape différentielle  | Em12 | Scelle la plaque d'identification de l'imprimeur                                     |
| Em7      | Dans le cas du montage direct assure l'inviolabilité du mesureur et de la liaison mesureur calculateur-indicateur<br>Dans le cas du montage déporté assure l'inviolabilité du mesureur | Em13 | Dans le cas du montage déporté assure l'inviolabilité du coffret associé au mesureur |